

Charte Concours Culture Santé

Description

Concours dans le cadre de la pédagogie. Création d'un article scientifique vulgarisé de 2-4 pages. Le sujet est libre de choix tant qu'il se rapporte au domaine des sciences/santé.

Objectifs

- Savoir rechercher des informations sur internet ainsi que sur des manuscrits. Les recherches peuvent être effectuées en parallèle par l'interview de professionnels (enseignants, chercheurs...)
- Donner envie de lire aux lecteurs
- Se renseigner et découvrir un sujet autre que ceux donnés en cours, ou approfondir un point d'un cours
- Apprendre à rédiger un article avec l'aide de professionnel (peut largement servir pour les futurs chercheurs)
- Synthétiser des données

Dates du concours

Le concours aura lieu du 16 janvier 2017 au 26 mars à 20h. Soit 10 semaines. Les articles devront être envoyés à cette adresse **assosaps@gmail.com** au plus tard le dimanche 26 mars à 20h00.

Le comité de lecture

Un comité de lecture se réunira pour décider du gagnant. Ce comité sera constitué de la responsable de la Bibliothèque Universitaire (Catherine POUSSET), la responsable de la licence Sciences pour la Santé (Karine LE BARCH), le directeur de l'UFR (Charbel MASSAAD), un représentant d'IndéSciences, un éditeur du journal *Sciences et Avenir* et l'équipe pédagogique de l'Amicale Paris Sciences (Alexis LEBEGUE et Adrien KHALILI LAZARJANI).

Aides

La responsable de la BU (Catherine POUSSET) sera présente sur toute la période du concours pour aider les participants le souhaitant pour la recherche d'information sur internet mais aussi à la mise en page de l'article. N'hésitez pas à lui poser des questions.

De plus, les enseignants chercheurs seront ravis de pouvoir répondre à vos questions.

Les prix

A l'issue de ce concours des prix seront distribués aux 3 premiers articles. Ces prix vous seront révélés au fur et à mesure de la période du concours.

Un des prix est la publication de l'article gagnant sur la plateforme de vulgarisation scientifique "IndéSciences".

Je m'engage en signant ce document à ne pas revendiquer un financement pour l'article écrit. Si mon article est choisi pour être publié dans une revue scientifique et/ou sur la plateforme IndéSciences, je suis en droit de ne pas vouloir qu'il le soit mais en aucun cas je ne pourrais être financé si je choisi qu'il y apparaisse.

Les conditions

- Il est interdit de rédiger un article portant sur les sujets des 4 fiches Culture Santé proposées par l'APS (Bailler, Stresser, La musique, Alcool vs Cerveau). Il est également interdit de recopier les futures Culture Santé.
- Toute forme de plagiat est interdite.
- Vous avez la possibilité de rédiger l'article seul ou en binôme uniquement.
- Il n'est pas autorisé de reprendre les diapositives des cours magistraux.
- Seuls les adhérents de l'Amicale Paris Sciences pourront participer à ce concours.
- Un article rendu après le délai de dépôt ne sera plus valable.
- Chaque participant s'engage à lire la Charte et à la signer.

Nom, Prénom :

Date :

Signature (précédée de "lu et approuvé") :